

**AVENANT N° 15 A L'ACCORD SUR LE PLAN
D'EPARGNE ENTREPRISE
DU 30 AVRIL 2013**

12
↓
JMC 17 A
WB 40 B
J3
H
72
E
DTC
DTC

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Les personnes morales composant les 4 UES suivantes :

- UES BATIGERE,
- UES QUADRAL,
- UES CILGERE,
- UES LOGEHAB,

dont la liste est annexée au présent accord (Annexe 1),

Représentées par :

- Pour l'UES BATIGERE, M. Dominique DUBAND,
- Pour l'UES QUADRAL, M. Nicolas ZITOLI,
- Pour l'UES CILGERE, M. Yves POINSIGNON,
- Pour l'UES LOGEHAB, M. Vincent BRETIN,

D'UNE PART,

ET,

Les organisations syndicales représentatives du personnel, représentées par :

Pour l'UES BATIGERE :

- Pour la CFE/CGC, MM. Luc PRIEM et Boris CALLIGARO, en qualité de délégués syndicaux de l'UES BATIGERE ;
- Pour la CFDT, Mme Nathalie HIEULLE LE DUC et M. Jean-Marie CIECHOWICZ, en qualité de délégués syndicaux de l'UES BATIGERE ;
- Pour la CFTC, Mme Régine ROMPTEAU et M. Serge BREMEC, en qualité de délégués syndicaux de l'UES BATIGERE ;
- Pour le SNPHLM - UNSA, Mme Béatrice BAURAIN et M. Laurent L'HOMEL, en qualité de délégués syndicaux de l'UES BATIGERE ;
- Pour la CGT, Mlle Séverine CHARPENTIER et M. Alain HEINZ, en qualité de délégués syndicaux de l'UES BATIGERE,

- Pour le SNUHAB - CFE/CGC, M. Denis HORVATH, en qualité de délégué syndical de l'UES QUADRAL.

- Pour le SNUHAB - CFE/CGC, Mme Elisabeth LOTTEAU, en qualité de déléguée syndicale de l'UES CILGERE ;

- Pour la CFDT, M. Jean-Pierre FONTAINE en qualité de délégué syndical de l'UES CILGERE

- Pour le SNUHAB - CFE/CGC, Mme Marie Thérèse THIERRY en qualité de déléguée syndicale de l'UES LOGEHAB.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

L'UES QUADRAL poursuivant son développement a intégré dans le périmètre de son UES par avenant en date du 1^{er} avril 2012, la société QUADRAL PROPERTY.

De plus l'UES CILGERE, par avenant en date du 30 septembre 2011 à son accord de formalisation de l'UES du 20 décembre 2002, a intégré dans le périmètre de son UES, la Société Anonyme Immobilière de Tulle et de Haute Corrèze (SAITHC).

C'est dans ces conditions que les parties se sont rapprochées afin de compléter le périmètre des structures visées par le PEE.

ARTICLE 1 - OBJET

Le présent avenant a pour objet d'élargir le périmètre des structures dont les collaborateurs peuvent bénéficier de l'Accord sur le Plan d'Epargne Entreprise du 28 juin 2002.

ARTICLE 2 – STRUCTURES INTEGREES AU PEE

Suite à son entrée dans l'UES QUADRAL par avenant à l'accord de formalisation de l'UES QUADRAL du 18 janvier 2006, la structure suivante intègre le périmètre du PEE :

- QUADRAL PROPERTY, Société par Actions Simplifiée, dont le siège social est 39/41 Rue de la Chaussée d'Antin 75009 PARIS, déclarée sous le numéro SIREN 539 607 952.

Suite à son entrée dans l'UES CILGERE par avenant à l'accord de formalisation de l'UES CILGERE du 20 décembre 2002, la structure suivante intègre le périmètre du PEE :

- Société Anonyme Immobilière de Tulle et de Haute Corrèze (SAITHC), Société Anonyme dont le siège social est Immeuble Consulaire du Puy Pinçon Tulle Est – BP 30 – 19001 TULLE Cedex, déclarée sous le numéro SIREN 826 580 086.

ARTICLE 3 – PRISE D'EFFET

Les salariés de la société QUADRAL PROPERTY et de la société SAITHC bénéficient des dispositions du PEE à compter de la signature du présent avenant.

ARTICLE 4 - DEPOT ET PUBLICITE

Le présent avenant sera déposé en deux exemplaires, dont un original, et une version électronique, à la Direction Régionale des Entreprises de la Concurrence, de la Consommation du Travail et de l'Emploi de Lorraine, ainsi qu'au secrétariat-greffe du Conseil de Prud'hommes de Metz.

Fait à Metz, le 30 avril 2013 en 9 exemplaires originaux.

Pour les personnes morales composant
l'UES BATIGERE,

M. Dominique DUBAND,



Plan d'Epargne Entreprise

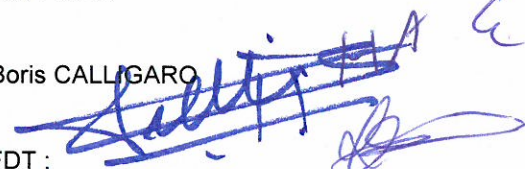
Pour les organisations syndicales
représentatives du personnel des 4 UES :

UES BATIGERE :

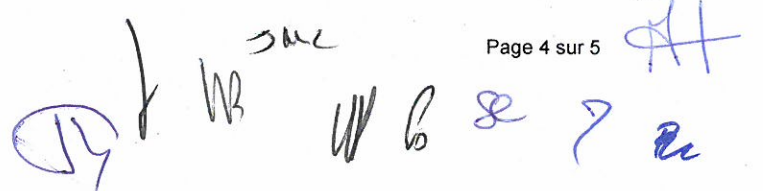
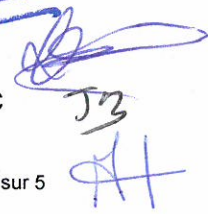
- CFE/CGC :
M. Luc PRIEM



M. Boris CALLIGARO



- CFDT :
Mme Nathalie HIEULLE LE DUC



M. Jean-Marie CIECHOWICZ

- CFTC :

Mme Régine ROMPTEAU

M. Serge BREMEC

- SNPHLMN - UNSA

Mme Béatrice BAURAIN

M. Laurent L'HOMEL

- CGT :

Mlle Severine CHARPENTIER

M. Alain HEINZ

UES QUADRAL :

Pour les personnes morales composant
l'UES QUADRAL,

M. Nicolas ZITOLI

- SNUHAB - CFE/CGC :

M. Denis HORVATH

UES CILGERE :

Pour les personnes morales composant
l'UES CILGERE,

M. Yves POINSIGNON

- SNUHAB - CFE/CGC :

Mme Elisabeth LOTTEAU

- CFTC :

M. Paul OLESZCZAK

- CFDT :

M. Jean-Pierre FONTAINE

UES LOGEHAB :

Pour les personnes morales de L'UES
LOGEHAB,

M. Vincent BRETIN

- CFDT :

M. Julien BRIFFOX

- SNUHAB-CFE/CGC :

Mme Marie Thérèse THIERRY

ANNEXE : Liste des personnes morales composant les 4 UES

V JMC 11/6/78